

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007026**

**Signataire : ML/NP**

**OBJET : Travaux de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg et avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 33 du Code des Marchés publics,

Vu l'article L 421-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu les projets de bilan global prévisionnel et de plan de financement,

Vu le marché sur procédure adaptée du 21 novembre 2006, exécutoire le 30 novembre 2006 passé avec le groupement dont le cabinet d'architecture Nourdeh / Zaoui est mandataire pour les prestations citées en objet,

Vu le projet de marché sur appel d'offres,

Vu le projet d'avenant n° 1 à ce marché pour la construction d'une maison de l'enfance,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article 1 : Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération de restructuration de la crèche Ethel Rosenberg porté à 1 885 713, 80 € H.T. soit 2 255 313, 10 € TTC, le coût d'objectif (part travaux) arrêté à 1 526 400 € H.T. ainsi que le plan de financement.

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de l'ANRU et de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération

Article 3 : Approuve le projet de marché sur appel d'offres, dévolu en lots séparés comme suit : Lot 1 : démolition – gros œuvre – maçonnerie / Lot 2 : étanchéité – ravalements Lot 3 : menuiseries extérieures – serrurerie / Lot 4 : cloisons – doublages – faux plafonds / Lot 5 : menuiseries intérieures / Lot 6 : peinture / Lot 7 : revêtements de sols souples / Lot 8 :

plomberie – VMC – chauffage – équipements de cuisine / Lot 9 : électricité / Lot 10 : monte charge / Lot 11 : VRD – espaces verts.

Et autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, le maire à signer les marchés subséquents avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses

Article 4 : Autorise monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une maison de l'enfance avec le groupement dont le cabinet d'architecture Nourdeh / Zaoui est mandataire

Cet avenant sanctionne une plus-value de 35 640,57 € H.T et entraîne donc une modification du montant global du marché porté ainsi de 144 809,85 € H.T à 180 450,42 € H.T (soit 215 818,70 € T.T.C).

Article 5 : Autorise le maire à signer et déposer la demande de permis de construire relative à l'opération.

le Maire